



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00382

Numéro SIREN : 491 792 677

Nom ou dénomination : SODIRE

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2017 sous le numéro de dépôt B2017/000833

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/000833**
n° de gestion : **2010B00382**
n° SIREN : **491 792 677 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
21/03/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SODIRE - Société par actions simplifiée
110 rue de L'industrie Les Vernailles 69830 Saint-georges-de-reneins -FRANCE-

date de clôture : 30/04/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



317984

1

BILAN - ACTIF

COPIE CERTIFIEE CONFORME
DGFIP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

2010 B 00382

Désignation de l'entreprise		SAS SODIRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		110 rue de l'Industrie 69830 ST GEORGES DE RENBINS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 9 1 7 9 2 6 7 7 0 0 0 2 4		9 11 03 12017		Néant ☐ *	
		B2017/000833		Exercice N clos le,		30/04/2016	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF	65 293	AG	56 790	8 503	
		AH		AI			
		AJ		AK			
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	700 000	AO		700 000	
		AP	6 540 427	AQ	2 166 056	4 374 371	
		AR	1 044 803	AS	703 731	341 071	
		AT	645 688	AU	231 125	414 562	
		AV		AW			
		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT			
		CU		CV			
		BB		BC			
		BD	599 106	BE		599 106	
		BF	801	BG		801	
		BH	45 000	BI		45 000	
	TOTAL (II)		BJ	9 641 120	BK	3 157 703	6 483 417
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	10 075	BM		10 075	
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT	2 530 112	BU	64 625	2 465 487	
	CRÉANCES	BV		BW			
		BX	31 866	BY		31 866	
		BZ	1 225 231	CA		1 225 231	
	DIVERS	CB		CC			
		CD		CE			
Comptes de régularisation	CF	1 086 707	CG		1 086 707		
	CH	129 906	CI		129 906		
	TOTAL (III)		CJ	5 013 899	CK	64 625	4 949 274
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	14 655 020	1A	3 222 328	11 432 691	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SODIRE</u>		Néant ☐ *	
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 840)		DA 10 840
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC
	Réserve légale (3)		DD 1 084
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG 865 651
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 634 623
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 1 512 198
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP 10 950
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR 10 950
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 5 318 716
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV 5 850
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 2 734 798
	Dettes fiscales et sociales		DY 1 357 766
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ 382 642
	Autres dettes		EA 109 768
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 9 909 542	
Ecart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 11 432 691	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
			1D
			1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 5 298 849
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 9 522	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SODIRE						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	33 549 661	FB		FC	33 549 661	
	Production vendue { biens * services *	FD	3 185 863	FE		FF	3 185 863	
		FG	621 360	FH		FI	621 360	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	37 356 884	FK		FL	37 356 884	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 463	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	103 531	
	Autres produits (1) (11)					FQ	38 981	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	37 501 861
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	29 753 821
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(61 737)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	45 775
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(2 128)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 140 237
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	419 078
	Salaires et traitements*						FY	2 483 490
	Charges sociales (10)						FZ	1 016 568
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	568 203
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	64 625
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	4 986
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	36 432 922
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 068 939	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	1 212
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 239
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	2 451	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	95 437
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	95 437	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(92 985)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	975 953	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SODIRE</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	14 792	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 045	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	18 837	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 283	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 921	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	12	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 217	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 619	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	195 191	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	153 759	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	37 523 149	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	36 888 526	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	634 623	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	16 140
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	186 784	
	(9) Dont transferts de charges	A1	21 431	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 989	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Voir état annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

SAS SODIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2016, dont le total est de 11 432 692 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 634 623 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2015 au 30/04/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/06/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 4 à 5 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Annexe

Règles et méthodes comptables

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat net de toutes conditions financières ainsi que les frais accessoires éventuels, à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

La convention collective appliquée est celle du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 110 207 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Règles et méthodes comptables

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SODIRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 10 840 Euros

Siège social : 110 Rue de l'Industrie – Les Vernailles
69830 SAINT GEORGES DE RENEINS

R.C.S. : 491 792 677 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

SIRET : 491 792 677 000 24

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS (exercice clos le 30 AVRIL 2016)

* Réserve ordinaire 634 623,11 Euros

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II - RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2016

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, savoir :

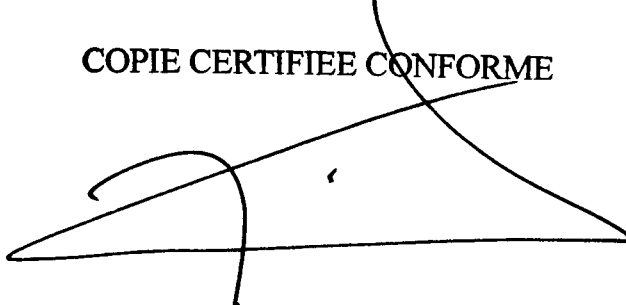
* Réserve ordinaire 634 623,11 Euros

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LE PRESIDENT

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'COPIE CERTIFIEE CONFORME'.

SODIRE

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 840 €

SIÈGE SOCIAL : 110 RUE DE L'INDUSTRIE – LES VERNAILLES

69830 SAINT GEORGES DE RENEINS

491 792 677 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

EXERCICE 2016

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DU

CABINET MICHEL BAIZET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2016

**CABINET MICHEL BAIZET
SOCIÉTÉ D'EXPERTS COMPTABLES
ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
S.A.S. AU CAPITAL DE 140.000 €
379 281 603 RCS LYON
58, AV. DEBOURG - B.P. 7075
69348 LYON CEDEX 07
TEL. 04 78 58 98 19
FAX. 04 78 61 79 89**

SODIRE

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 840 €

SIÈGE SOCIAL : 110 RUE DE L'INDUSTRIE – LES VERNAILLES

69830 SAINT GEORGES DE RENEINS

491 792 677 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

EXERCICE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 AVRIL 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS SODIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les informations suivantes.

Les diligences accomplies relatives aux appréciations que nous devons exprimer ont porté sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et leur présentation d'ensemble.

- Les principes comptables exposés dans l'annexe apparaissent régulièrement suivis.

Les stocks de marchandises sont évalués conformément aux principes rappelés dans les règles et méthodes comptables de l'annexe. Nous nous sommes assurés des procédures de comptage en participant à l'inventaire physique et avons vérifié la valorisation par sondage sur factures et contrôles de cohérence.

Les achats et ventes enregistrés au compte de résultat ont été contrôlés par le biais d'une revue analytique et de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LYON, le 10 octobre 2016

Pour le CABINET MICHEL BAIZET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Anne MARGIRIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.